

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation  
05/04/2019

Nombres de membres en exercice : 11  
Nombres de membres Présents : 6  
Nombres de membre Absents : 5  
Nombre de procurations : 0  
Nombre de votants : 6

Date Affichage  
05/04/2019

Séance du 11 avril 2019

L'an deux mille dix neuf et le onze avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire,

Présents : BRILLIARD M, CICCARIELLO C., DOUMERGUE F., GOMES D, POROLI F.

Absents excusés : VERGES B, PERARNAUD C, CHEVRIER C, LOPEZ MT, MIRAN P

**Objet de la Délibération**

**TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de fixer le taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 comme suit :

- |                            |         |
|----------------------------|---------|
| • Taxe d'habitation :      | 13,00 % |
| • Taxe foncière bâti :     | 19,74 % |
| • Taxe foncière non bâti : | 40,07 % |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Copie certifiée conforme

A Formiguères, le 12 avril 2019.

Le Maire  
P. LOOS

